

L'EVOLUTION DES STRUCTURES MATRIMONIALES :
FACTEUR DE CHANGEMENT SOCIAL
ET DETERMINANT DE LA FECONDITE
Un exemple en Afrique de l'Ouest

Patrice VIMARD

RESUME

L'affaiblissement de la cohésion matrimoniale et les modifications des liens des couples avec les structures sociales environnantes, dans le sens d'une plus grande autonomie, sont les traits marquants de l'évolution de la nuptialité sur le plateau de Dayes (Sud-Ouest du Togo), appréhendée en 1976.

L'accroissement des unions libres et des ruptures d'unions sont le symbole de la moindre intégration des couples aux normes traditionnelles de la nuptialité, entraînée à partir de 1950 par le plein essor de l'économie de plantation et le déclin du rôle des lignages dans l'organisation économique et sociale.

Cet affaiblissement de la cohésion matrimoniale entraîne une diminution de l'intensité de la fécondité et contribue à l'évolution du type de la reproduction sociale.

A partir de ce cas particulier d'une société rurale de l'Ouest Africain, on constate que l'étude des transformations des structures matrimoniales constitue un outil important pour l'analyse des changements sociaux et un moyen de mesure de variables décisives pour le niveau de la reproduction biologique.

Mots-clés : Afrique de l'Ouest, Togo, nuptialité, structures matrimoniales, relation nuptialité - fécondité, changement social.
Ahlon, Ewe, Kabye.

INTRODUCTION

Pour être particulièrement fructueuse, l'étude de la nuptialité ne doit pas seulement considérer le fait matrimonial pour lui-même mais aussi appréhender les structures des alliances de deux manières distinctes et complémentaires : comme facteurs des changements sociaux et comme variables intermédiaires de la fécondité (1).

Cette idée sera illustrée par quelques données ponctuelles issues d'observations socio-démographiques d'une région rurale d'Afrique de l'Ouest : le plateau de Dayes ; cette zone, située dans le Sud-Ouest du Togo fut intégrée, dès 1945, dans les réseaux d'une économie marchande par le développement des cultures de rente (le café et dans une moindre mesure le cacao).

Les différentes structures de la population et les caractéristiques des mouvements démographiques s'en sont trouvées profondément modifiées (QUESNEL et VIMARD, 1982 ; VIMARD, 1980). On peut principalement remarquer, sur le plan des mouvements, une croissance importante

(1) Une version initiale de ce texte a été présentée comme communication spontanée à la Chaire Quetelet 1981 "Population et structures sociales" organisée par le Département de Démographie de l'Université Catholique Libre de Louvain (Gembloux, 6-8 Mai 1981). Je remercie ici D. BENOIT et P. LIVENNAIS pour leurs commentaires précieux sur cette première version.

du nombre de résidents par l'immigration de populations venues essentiellement du Nord-Togo (les Kabye) et par la baisse de la mortalité consécutive à l'amélioration de l'état sanitaire, sur le plan des structures, les progrès considérables de la scolarisation, (QUESNEL et VIMARD, 1981), l'apparition d'un petit secteur d'activité marchande et la place notable prise par l'ethnie allochtone : les Kabye (environ 20 % de la population totale).

1 - STRUCTURES MATRIMONIALES ET CHANGEMENTS SOCIAUX.

Le premier aspect d'étude concerne la nuptialité en tant que facteur interne à la reproduction sociale : les modifications des systèmes matrimoniaux sont toutes révélatrices d'un changement social, plus ou moins profond, et traduisent dans le domaine du mariage -considéré ici au sens large- les transformations de la société. Les transformations qui affectent la nuptialité sont variées ; elles peuvent être de l'ordre des structures familiales, de l'éducation, de l'emploi, ou même de nature culturelle ou idéologique : mœurs, normes et pratiques sexuelles, place de la femme et de l'enfant dans la société.

Si la relation structures sociales-systèmes matrimoniaux (1) joue dans un sens, elle intervient également de façon inverse et les modifications de la nuptialité contribuent à accélérer certains changements sociaux, ou à en créer de nouveaux ; en ce domaine les relations sont rarement univoques.

(1) Les systèmes matrimoniaux constituent une partie de l'ensemble des structures sociales mais, pour les besoins de l'analyse, on distinguera dans ce texte les structures proprement matrimoniales des autres structures sociales.

1.1-Nature et stabilité des unions

Par exemple, l'affaiblissement de l'autorité lignagère et parentale entraîne un accroissement des unions libres, au détriment des mariages traditionnels, et une augmentation des ruptures d'unions ; en retour, le fait que le principe des alliances et de leur cohésion échappe au lignage participe à leur déclin en faisant disparaître la pratique de la compensation matrimoniale et celle de la réciprocité dans l'attribution de la descendance des alliances qui sont les principes essentiels et les fondements majeurs de l'existence du pouvoir et de la croissance des lignages comme on le constate le plus souvent en Afrique Noire (AUGE, 1971 - SCHWARTZ, 1971). A ce niveau la nuptialité est un indice décisif de l'évolution des structures sociales et de l'équilibre de la société, et toute "modernisation" des structures sociales entraîne une désagrégation des institutions traditionnelles du mariage.

Ainsi à Dayes, une observation rétrospective de l'histoire matrimoniale des femmes (1) permet - elle de mesurer l'érosion des mariages traditionnels : 77 % des mariages de la période 1930-1939 étaient de type traditionnel, ils ne sont plus que 31 % à l'être en 1975-1976 ; à l'inverse les unions par consentement mutuel passent de 20 % (1930-1939) à 69 % (1975-1976). Les données sur l'ensemble de la période permettent de discerner une évolution continue depuis 1940 avec une accélération du processus à partir de 1955-1959 (tableau 1).

Il en est de même si l'on considère uniquement les premières unions de chacun des groupes de générations de femmes (tableau 2). La part des mariages traditionnels dans l'ensemble des premières alliances, stable dans les générations 1916 à 1935 (autour de 85 %), décline constamment à partir de 1936 pour atteindre dans les générations les plus récentes (1956-1961) le tiers des premières unions.

(1) Enquête menée en 1976, sur un échantillon aléatoire de 1264 femmes âgées de 14 à 59 ans, dans le cadre des recherches des démographes de l'ORSTOM.

L'influence de cette désaffection pour les cadres traditionnels qui régissaient auparavant la majeure part des mariages est essentielle dans la croissance de l'instabilité matrimoniale ; si l'on considère les dernières alliances des femmes interrogées, 15 % des femmes mariées par consentement mutuel sont divorcées, contre seulement 3 % pour les femmes ayant contracté un mariage traditionnel (le pourcentage étant nul pour les mariages religieux ou à l'état-civil) et cette différence se vérifie quelle que soit la génération de la femme (tableau 3).

Ainsi constatons-nous que les unions libres sont plus fragiles et plus que d'autres peuvent être rompues. La moindre intégration des couples aux normes traditionnelles de la nuptialité, précisées par l'échange entre deux familles et l'acceptation du mari par les parents de la jeune fille, favorise l'instabilité des ménages. Ceci n'est pas propre au plateau de Dayes et se retrouve assez souvent en économie de plantation, notamment en Côte d'Ivoire (DOZON, 1977).

Cette instabilité matrimoniale, très fortement liée à l'affaiblissement des lignages, s'est particulièrement développée durant les dernières années. Si l'on observe l'évolution (1) du pourcentage de divorcés selon l'âge et le sexe entre 1970 et 1976 (tableau 4) on constate une augmentation pour la majorité des générations (seuls trois groupes y échappent : les hommes de 20-29 ans, de 60-69 ans et les femmes de 60-69 ans). Ce phénomène général atteint cependant davantage le sexe féminin (de 5,5 à 10,4 %) avec une croissance plus forte dans les groupes les plus jeunes (de 20 à 39 ans); par contre chez les hommes la hausse (de 6,5 à 8,7 %) est indépendante de l'âge. Cette croissance durant la période la plus récente ne doit pas faire oublier l'importance du nombre de divorces sur l'ensemble de la période étudiée (1930-1976). Ainsi, après cinq ans de mariage 19 % des premières unions et 27 % des remariages ont été rompus par

(1) A partir d'une enquête en 1976 renouvelant le recensement général de 1970 auprès d'un échantillon aléatoire de 8000 personnes.

divorce, et après 20 ans de mariage 37 % des premières unions et 42 % des remariages se sont terminés par un divorce (tableau 5). Des comparaisons avec des données de même nature permettent de constater que la divortialité des premières unions à Dayes se situe globalement entre celle de Dakar (FERYY, 1977) et celle de l'Algérie (VALLIN, 1977) en étant cependant, particulièrement durant les premières années d'union, d'un niveau très proche de celui de Dakar ; cette équivalence relative apparaît très remarquable dans la mesure où la mobilité conjugale est généralement estimée comme devant être plus forte dans un centre urbain que dans une zone rurale.

1.2- La primo - nuptialité

La mesure de l'âge au premier mariage dans les différents groupes de générations à deux périodes distinctes permet de mettre en lumière le nouveau type de la primo - nuptialité des générations les plus jeunes (femmes nées à partir de 1951) par rapport aux générations plus anciennes (femmes nées avant 1951). Si l'intensité finale de la nuptialité reste la même (autour de 95 %) les modifications résident en une baisse de l'intensité des premiers mariages par année d'âge (telle qu'elle peut être estimée par les quotients par année d'âge) et un retard notable du calendrier jusqu'à 19 ans (tableaux 6 et 7). Ce retard est plus important pour le sexe masculin et l'évolution de la primo - nuptialité féminine paraît être davantage un phénomène accompagnateur induit par les changements qui affectent les hommes. Pour ceux-ci, le retard est la conséquence de l'allongement de la durée des études et de l'existence d'une période intermédiaire d'inactivité ou de sous-emploi qui se développe entre la fin de la scolarité et l'entrée dans la vie active. Les difficultés économiques restreignent les possibilités d'emploi rural ou "moderne" et prolongent cette inaction professionnelle. Ainsi, la scolarisation et l'inactivité interdisent aux hommes jeunes l'acquisition rapide d'un statut socio-économique et d'une indépendance financière qui leur permettraient de se marier. Là encore, les transformations de la nuptialité sont

directement reliées à celles de différentes structures et les changements dans la scolarisation et l'activité de la population se traduisent dans l'évolution de l'âge au premier mariage, celle-ci fournit une illustration et permet de saisir les conséquences matrimoniales de processus économiques et sociaux. Ces relations qui s'observent en région rurale se vérifient également au Togo en zone urbaine (LOCOH, 1976).

1.3 - La cohésion matrimoniale

La description de l'évolution de certains des traits fondamentaux de la structure des mariages que nous venons de faire montre la diminution de la cohésion matrimoniale des individus. En 1976, au terme de la période d'observation, le tiers de la population féminine âgée de 15 ans et plus vit en état de non-mariage et cette proportion atteint près de la moitié pour le sexe masculin. Si le recul de l'âge au premier mariage concerne plus directement les hommes, l'instabilité des unions touche plus fortement les femmes.

Les phénomènes qui portent atteinte à cette cohésion matrimoniale à Dayes tiennent à la fois au développement (augmentation de la scolarisation, recherche d'un emploi dans les villes des jeunes scolarisés) et à la période de crise économique (inactivité des hommes, difficultés financières).

L'affaiblissement de cette cohésion matrimoniale des individus s'inscrit dans une évolution qui comprend également une modification des liens des ménages avec les autres unités sociales et une altération des représentations collectives propres à la nuptialité.

Si l'accroissement des unions libres est le symbole de la moindre intégration des couples aux normes traditionnelles de la nuptialité et de l'affaiblissement progressif de l'autorité des lignages, entraînés à partir de 1950 par le plein essor de l'économie de plantation, la crise économique et les difficultés financières ont accentué cette tendance qui a conduit à l'abandon des mariages coutumiers en rendant plus difficile le versement de la "compensation matrimoniale".

1.4 - Les ménages et la production

L'autonomie acquise par les ménages vis-à-vis des institutions traditionnelles perceptible au niveau des structures matrimoniales l'est aussi dans le domaine de l'organisation économique.

Les ménages nucléaires ont acquis leur indépendance avec la diffusion des cultures de rente en obtenant une autonomie de production (par l'appropriation privée des plantations, de fait sinon de droit) qui a entraîné une émancipation vis-à-vis de la tutelle financière de leurs "familles élargies". Cette indépendance des ménages nucléaires, conséquence de l'individualisation des biens (propriété foncière, moyens de production, logement), a dans le même temps permis l'implantation rapide des cultures de rente sur le plateau en facilitant les initiatives individuelles des planteurs.

Cette indépendance des ménages a modifié la forme de la reproduction économique - définie en partie par la nature de la "communauté d'accumulation" (1) - car l'accumulation par le lignage tend à être remplacée par une accumulation individuelle au profit d'une unité réduite. Il en est ainsi de l'accumulation monétaire à but immédiat (par exemple pour la rémunération de manoeuvres qui servent à fonder et maintenir l'exploitation du planteur), et de même quant à l'accumulation de bien foncier la transmission des terres de cultures pérennes se fait dans la pratique en ligne directe (du père vers ses enfants) au sein d'une unité familiale restreinte.

Ainsi les ménages sont - ils moins intégrés à une société qui se décompose en petites unités familiales, indépendantes au niveau de la production et de la consommation. L'atomisation en couples indépendants étant le système le plus favorable à cette individualisation de la production et de la consommation (FORTES, 1978), ces ménages nucléaires semblent être les cellules familiales les plus aptes au

(1) Unité collective essentielle dans les sociétés rurales africaines où les règles villageoises vont à l'encontre de la dilapidation des biens destinés à l'héritage et institue comme une nécessité la constitution d'une réserve de biens transmissibles (GASTELLU, 1981).

développement d'une économie rurale de petite production marchande insérée dans les circuits de l'économie capitaliste.

1.5-Structures matrimoniales et reproduction sociale

Bien que le plateau de Dayes représente un terrain d'observation privilégié des différences entre les ethnies, et que celles-ci constituent une des clés utiles pour la compréhension des relations entre les structures matrimoniales et les changements sociaux notre propos s'est focalisé sur l'examen des données globales ; l'analyse des écarts ethniques étant développée dans un autre texte à paraître prochainement - dans les Annales de l'Université du Bénin, Lomé, Togo - nous en présenterons simplement ici les quelques conclusions essentielles qui permettent de mieux saisir les relations entre les structures matrimoniales et les différentes formes de reproduction sociale.

Par rapport aux ethnies autochtones, Ahlon et Ewe, les Kabye se caractérisent par une primo - nuptialité plus précoce chez les hommes, une absence de diffusion des unions libres et une moindre instabilité matrimoniale.

L'ensemble de ces distinctions trouve son origine dans la différence de stratégies sociales des populations considérées ; si la stratégie des Kabye se caractérise par une certaine permanence de leurs conduites, il n'en est pas de même de celle des Ewe et des Ahlon qui se distinguent par une modification de leurs pratiques sociales et les nouvelles places assignées à la femme et à l'enfant dans leurs sociétés.

Ce qui est essentiellement visé par les Kabye consiste dans la reproduction de la société rurale au sens strict basée sur le développement de l'exploitation agricole et la mise en valeur des plantations. Ceci fait de la disponibilité d'une main d'oeuvre importante une priorité majeure. Cette disponibilité ne peut être assurée, vu le

système de production, qu'au sein de la famille par une descendance suffisamment nombreuse et par le maintien des enfants au travail agricole (ce qui restreint les possibilités de scolarisation durable et par conséquent le retard de la primo - nuptialité) ; cette disponibilité nécessite également le maintien de normes traditionnelles sur les institutions et les pratiques liées à la reproduction biologique et à la socialisation des enfants. Chez les Kabye la famille demeure le produit des institutions traditionnelles : les relations hommes - femmes n'ont pas encore été atteintes par les vecteurs du changement et la stabilité matrimoniale demeure la règle, même si elle s'affaiblit légèrement durant les dernières années.

Au contraire, la stratégie des ethnies autochtones est principalement orientée vers l'intégration de leurs enfants dans l'appareil d'Etat, dans ce que J. P. DOZON (1976) appelle "l'extériorité urbaine étatique" ; ce processus de reproduction sociale, différent de celui d'une société rurale essentiellement basée sur le développement des forces de production agricole, nécessite pour les enfants, tout particulièrement ceux de sexe masculin, scolarisation et désengagement du travail de la terre. En ce qui concerne les femmes (et les jeunes filles) il en est autrement : de par la scolarisation des garçons elles représentent une main d'oeuvre de remplacement ; main d'oeuvre qui, pour sa participation à la production de cultures de rente, exige de l'homme le paiement des tâches effectuées sur les plantations (par des cadeaux le plus souvent) ainsi que des frais de scolarité des enfants ; aussi les périodes difficiles s'accompagnent-elles d'une baisse, relativement aux garçons, de la fréquentation scolaire des filles et surtout d'un accroissement de l'instabilité matrimoniale. Le mariage répond à des nécessités différentes d'autrefois, ceci implique une stabilité moindre : si l'homme ne remplit pas les conditions nécessaires à l'entretien du ménage la femme le quitte et retourne le plus souvent dans sa famille d'origine. Par conséquent dans la période de crise économique la scolarisation représente une charge financière importante ne pouvant être assumée que si les

enfants supportés par un ménage sont peu nombreux. Elle doit donc être accompagnée d'une baisse de la fécondité tout à fait compatible avec le recul de l'âge au premier mariage et avec l'accroissement de la divortialité - **relations** que nous allons maintenant étudiées -

2 - NUPTIALITE, VARIABLE DE LA FECONDITE.

Le second aspect d'une observation des structures matrimoniales se doit d'appréhender les données de la nuptialité en tant que variables intermédiaires essentielles de la fécondité (1), l'évolution de la nuptialité ayant une influence particulièrement profonde sur la reproduction biologique (KPEDEKPO, 1976).

2.1- Age au premier mariage et niveau de la descendance.

Dans les populations non-malthusiennes l'âge au premier mariage est un des facteurs majeurs du niveau de la descendance finale des femmes. La durée de la période de reproduction est dépendante de l'âge à la première union : le fait biologique étant ainsi directement lié au fait social comme le souligne P. OHADIKE (1968).

A Dayes, si l'on observe les descendance atteintes selon l'âge au premier mariage en comparant les descendance des 244 femmes de 40 à 49 ans non stériles mariées à un âge "précoce" (de 11 à 15 ans, soit environ 25 % des femmes de l'échantillon) à un âge "normal" (de 16 à 20 ans, soit approximativement la moitié de l'effectif)

(1) Pour la définition de la place exacte des différentes variables de la nuptialité dans les schémas de relation des variables de la fécondité on pourra se reporter aux textes de DAVIS et BLAKE (1956) et de CANTRELLE et FERRY (1979).

et à un âge "tardif" (à 21 ans et plus, soit à peu près le quart des femmes enquêtées) - que les femmes soient, ou non, dans le cadre de leur premier mariage au moment de l'enquête - on vérifie cette liaison entre primo - nuptialité et descendance : les descendes sont respectivement de 7,9, 7,3 et 6,4 naissances.

Si le retard de l'âge à la première union provoque une diminution de la descendance il est aussi synonyme d'un décalage du calendrier de la fécondité. Cette évolution du schéma de fécondité vers un recul de l'âge moyen à la procréation qui peut accompagner une primo - nuptialité plus tardive n'est pas sans conséquence à long terme sur le niveau de la reproduction biologique puisque même à intensité de fécondité égale le taux d'accroissement d'une population diminue lorsque l'âge moyen de reproduction augmente (LOTKA, 1939).

Mais la primo - nuptialité n'est pas seule à intervenir en ce domaine : doivent également être considérées l'instabilité matrimoniale ainsi que la polygamie.

2.2- Mobilité matrimoniale et fécondité.

L'impact de la mobilité matrimoniale sur la fécondité doit être mesurée. L'étude des effectifs moyens de naissances vivantes selon le nombre d'unions révèle trois évolutions distinctes selon l'âge atteint (tableau 8) :

- la première, pour les groupes les plus jeunes (20-24 et 25-29 ans) où l'effectif de naissances croît avec le nombre d'unions ; pour ces groupes la forte mobilité matrimoniale est "synonyme" d'un âge au premier mariage précoce, qui lui-même permet une constitution plus rapide de la descendance dans le premier temps de la vie féconde ;

- la deuxième, de 30 à 44 ans, où les descendance varient peu selon le nombre de mariages des femmes : la primo - nuptialité précoce et les durées "inter-unions" consécutives aux ruptures s'équilibrent et les périodes d'exposition au risque de conception deviennent équivalentes ;

- la troisième, au terme de la vie féconde (de 45 à 59 ans), où l'instabilité matrimoniale s'accompagne d'une baisse importante de la fécondité. Pour ces femmes l'instabilité matrimoniale ne peut être réellement considérée comme le révélateur d'une stérilité supérieure : la proportion de femmes stériles est de 4 % pour les femmes mariées une fois, 11 % pour les femmes mariées deux fois et 9 % pour celles qui l'ont été trois fois et plus. Ces différences n'expliquent pas l'écart des descendance qui, pour les femmes non-stériles, s'élèvent à 7,9 (1 union), 7,1 (2 unions) et 5,6 (3 unions et plus) (1).

Ainsi l'instabilité matrimoniale, au sens strict, qui provoque une période de non - exposition au risque de conception, détermine une diminution de la fécondité : par exemple, pour le dernier intervalle fermé entre grossesses (soit l'écart entre la dernière et l'avant - dernière grossesse), l'instabilité matrimoniale explique la moitié de la durée de prolongation des intervalles au-delà de 24 mois (écart considéré à Dayes comme normal vu la durée moyenne de l'aménorrhée post - partum de 13,5 mois).

Après avoir considéré la descendance des femmes selon leur mobilité matrimoniale, relation qui fait essentiellement intervenir les durées entre les ruptures d'union et les remariages, il est possible de mesurer la fécondité des unions selon le rang au sens strict,

(1) On se doit cependant de souligner, malgré le fait que le petit nombre de femmes concernées restreigne la portée statistique de cette remarque, que la descendance moyenne des femmes ayant eu 4 et 5 unions est souvent supérieure à celle des femmes à la mobilité moindre. Ceci semble être provoquée par la conjonction de trois phénomènes : des durées "inter-unions" plus courtes lorsqu'elles concernent les mariages de rangs supérieurs, une volonté des femmes d'avoir une descendance élevée avec chacun de leurs maris successifs, une absence de stérilité des femmes mariées au moins quatre fois.

en se limitant aux unions de rang 1 et 2 pour conserver un nombre d'années observées suffisamment grand pour rester significatif. L'observation de la descendance atteinte (tableau 9) et des taux de fécondité (tableau 10) selon le rang de l'union et la durée permet les comparaisons suivantes :

- les unions de rang 2 ont une descendance légèrement supérieure jusqu'au 8ème anniversaire, ensuite la descendance des premiers mariages devient nettement plus élevée ;
- les taux de fécondité selon l'âge marque un décalage d'un groupe quinquennal entre les rangs 1 et 2. La fécondité 5-9 ans du rang 1 est égale à la fécondité 0-4 ans du rang 2, la fécondité 10-14 ans du rang 1 est égale à la fécondité 5-9 ans du rang 2 et ainsi de suite. Ce décalage est lié à la différence de l'âge à l'union selon le rang du mariage. En effet les unions de rang 1 sont contractées à l'âge moyen de 18 ans, période où la fécondité n'est pas encore maximale, au contraire les mariages de rang 2 se réalisent en moyenne à 25 ans, âge où la fécondité des femmes parvient à son plus haut niveau. Ainsi la fécondité, supérieure des unions de rang 2 durant les cinq premières années, et inférieure à partir de la sixième année, doit être reliée avec l'âge de la femme et n'est pas fonction du rang de l'union.

Ceci est confirmé par la comparaison de la différence de descendance finale des unions de rang 1 et 2 avec la descendance acquise entre l'âge moyen au premier mariage (environ 18 ans) et l'âge moyen au second mariage (25 ans exactement). Cette descendance acquise entre 18 et 25 ans a été estimée (VIMARD, 1980) à 1,89 naissance vivante soit une descendance cumulée très proche de la différence observée entre les descendes des unions de rang 1 et 2 (1,94 naissance vivante).

2.3 - Polygamie et fécondité.

Pour ce qui concerne la relation polygamie - fécondité la prise en considération d'un troisième terme, la stabilité des unions, doit être faite avant toute tentative de mesure.

En effet, comme le souligne R. CLIGNET (1977) lorsque polygamie et stabilité matrimoniale vont de pair l'étude de la liaison entre polygamie et fécondité à un sens certain et des questions importantes doivent être étudiées : par exemple les femmes dans un ménage polygame sont - elles plus fécondes que les autres et le rang de l'épouse dans le ménage fait - il varier la taille de la descendance ? Le sens de la relation doit également être saisi avec précision car dans certains cas ce n'est pas la polygamie qui entraîne un niveau plus bas de fécondité mais la moindre fécondité de certaines femmes qui amène leurs maris à devenir polygames (HOCHEGGER, 1978).

Mais à Dayes l'instabilité matrimoniale est telle que le nombre d'épouses d'un homme varie souvent (1) et que réciproquement une femme dans un ménage polygame peut avoir vécu longtemps avec un mari monogame, de même une épouse de premier rang peut avoir été dans le passé une épouse de rang supérieur. Dans ces conditions les liaisons polygamie - fécondité saisies à un moment donné sont fortement perturbées par la mobilité et de peu de valeur pour l'analyse ; seul un relevé suivi, avec une profondeur historique suffisante, des relations de la fécondité et de la polygamie pour chaque femme peut apporter les éléments fiables nécessaires à une telle étude.

(1) De 1970 à 1976, 8 % des hommes monogames sont devenus polygames et 29 % des hommes polygames sont devenus monogames. En plus de la mobilité ceci résume bien la baisse de la polygamie.

CONCLUSION

A partir du cas particulier d'une société rurale de l'Ouest Africain, la population du plateau de Dayes, on constate que l'étude des transformations des structures matrimoniales constitue un outil important pour l'analyse des changements sociaux, les différentes variables de la nuptialité fournissant des indices particulièrement pertinents de l'évolution et de l'équilibre de la société et des changements qui affectent les conditions de la production agricole.

De même, l'observation des unions est un fondement essentiel pour l'appréhension des conditions de la fécondité. L'examen de la constitution et du maintien de cette cellule sociale, dont les modifications atteignent directement le niveau de la natalité, constitue un moyen précieux de mesure des variables décisives pour le niveau de la reproduction biologique.

Ce qui exige, mais c'est une évidence, de se référer aux unions consensuelles, qui recouvrent une réalité biologique et qui ont aussi, dans le plus grand nombre de cas, un contenu social et économique, sans se limiter à une quelconque légitimité des alliances sur le plan de la loi ou de la tradition.

TABLEAUX

Tableau 1 : type d'union selon l'année de l'union (en pourcentage)

type de l'union	Année de l'union								ensemble
	1930 1939	1940 1949	1950 1954	1955 1959	1960 1964	1965 1969	1970 1974	1975 1976	
consentement mutuel	20	18	23	29	36	49	64	69	44
traditionnel	77	82	76	70	60	48	34	31	57
état-civil, religieux	3	-	1	1	4	3	2	-	2
effectif	35	187	169	193	260	292	286	77	1499

Tableau 2 : type de la première union selon la génération de la femme (en pourcentage).

type	Génération de la femme								ensemble
	1916 1925	1926 1930	1931 1935	1936 1940	1941 1945	1946 1950	1951 1955	1956 1961	
consentement mutuel	14	13	14	16	22	38	51	67	29
traditionnel	84	87	86	82	72	58	46	33	69
chrétien état-civil	2	0	0	2	6	4	3	0	2
effectif	44	142	121	166	156	211	163	6	1064

Tableau 3 : pourcentage de divorcées selon l'âge de la femme et le type de la dernière union en 1976.

type de la dernière union	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-59	ensemble
consentement mutuel	26	14	13	5	19	16	18	31	15
traditionnel	0	1	2	2	1	9	6	4	3

Tableau 4 : pourcentages de divorcés selon le sexe et l'âge en 1970 et 1976 (1).

	MASCULIN		FEMININ	
	1970	1976	1970	1976
10 - 19 ans	-	...	3	5
20 - 29 ans	4	4	1	10
30 - 39 ans	5	6	5	9
40 - 49 ans	8	9	11	13
50 - 59 ans	7	9	13	16
60 - 69 ans	12	11	13	11
70 ans et +	8	14	4	5
TOTAL	6,5	8,7	5,5	10,4

(1) Les pourcentages de divorcés sont obtenus en rapportant pour chaque groupe d'âges le nombre de divorcés à l'ensemble de la population ayant été mariée au moins une fois.

Tableau 5 : nombre des unions rompues par divorce selon la durée de mariage en l'absence de mortalité des époux (pour 1000 mariages).

Durée de mariages (en année)	0	1	5	10	15	20	25	30
DAYES 1er mariage	0	52	190	288	337	372	390	403
DAYES remariage	0	53	269	372	414	423	430	-
DAKAR 1er mariage	0	16	197	314	-	-	-	-
ALGERIE 1er mariage	0	38	137	194	234	271	294	319

Tableau 6 : Tables de primo-nuptialité féminine : générations
1915-1950 et 1951-1955.

Ages x	Génération 1915 à 1950			Génération 1951 à 1955		
	C x	m (x, x+a)	$\frac{n}{a} \times$ p. 1000	C x	m (x, x+a)	$\frac{n}{a} \times$ p. 1000
11	1 000	1	1	1 000	0	0
12	999	19	19	1 000	0	0
13	980	49	50	1 000	69	69
14	931	72	77	931	51	55
15	859	101	118	880	63	72
16	758	142	187	817	109	133
17	616	120	195	708	131	185
18	496	116	234	577	120	208
19	380	96	253	457	183	400
20	284	89	313	274	74	270
21	195	64	328	200	103	515
22	131	36	275	97	17	175
23	95	40	421	80	11	137
24	55	14	255	69	0	-
25	41	12	293	-	-	-
26	29	5	172	-	-	-
27	24	7	292	-	-	-
28	17	7	412	-	-	-
29	10	4	400	-	-	-
30	6	-	-	-	-	-

Tableau 7 : Caractéristiques de tendance centrale en 1970 et 1976 de la primo-nuptialité.

Année d'observation	HOMMES			FEMMES		
	Age modal	Age médian	Age moyen	Age modal	Age médian	Age moyen
1970	23	25,2	26,3	18	18,6	19,1
1976	29	27,3	27,4	19	19,3	19,4

Tableau 8 : Nombre moyen de naissances vivantes selon le nombre d'unions et l'âge de la femme.

Age atteint	Nombre d'unions		
	1	2	3 et +
20 - 24 ans	1,5	2,0
25 - 29 ans	3,1	3,0	3,6
30-34 ans	5,4	4,8	5,2
35 - 39 ans	5,7	5,6	5,6
40 - 44 ans	7,3	5,1	7,3
45 - 49 ans	7,7	6,2	5,2
50 - 59 ans	7,4	6,8	4,8

Tableau 9 : Descendance moyenne des unions de rang 1 et 2 selon l'anniversaire.

Anniversaire (x)	Unions de rang 1	Unions de rang 2
1	1	1,03
2	1,05	1,04
3	1,29	1,31
4	1,68	1,67
5	1,74	2,00
6	2,47	2,57
7	2,71	2,73
8	3,02	3,20
9	3,49	3,30
10	3,77	3,38
15	5,15	4,73
20	6,48	5,73
25	7,44	6,29
Descendance finale	8,32	6,38

Tableau 10 : Taux de fécondité selon la durée de l'union et le rang de l'union (p. 1000).

	Rang 1	Rang 2
0 - 4 ans	348	400
5 - 9 ans	406	276
10 - 14 ans	276	270
15 - 19 ans	266	200
20 - 24 ans	192	112
25 - 39 ans	59	6
Taux de fécondité générale	232	181

Références citées

AUGE (M.), 1971. - Traite précoloniale, politique matrimoniale et stratégie sociale dans les sociétés lagunaires de basse Côte d'Ivoire. - Cah. O.R.S.T.O.M., sér. Sci. Hum., vol VIII, n°2, 1971 p. 143-152.

CANTRELLE (P.) et FERRY (B.), 1977. - Approche de la fécondité naturelle dans les populations contemporaines. - Natural Fertility/ Fécondité naturelle. Ed. H. LERIDON, J. MENKEN. Ordina Edition, Liège, 1979 p. 317-370.

CLIGNET (R.), 1977. - Rôles matrimoniaux et fécondité en Afrique Noire. - Revue française de Sociologie, XVIII, 1977 p. 439-464.

DAVIS (K.) et BLAKE (J.), 1956. - Social structure and fertility : an analytical framework. - Economic Development and Cultural change, vol 4, 1956 p. 211-235.

DOZON (J.P.), 1977. - Transformations et reproduction d'une société rurale africaine dans le cadre de l'économie de plantation : le cas des Bete de la région de Gagnoa. - In "Essais sur la reproduction des formations sociales dominées" - Travaux et documents de l'ORSTOM n°64.

FERRY (B.), 1977. - Etude de la fécondité à Dakar (Sénégal) : Objectifs, méthodologie et résultats. - O.R.S.T.O.M. Dakar. Décembre 1977, 282 p. multigr.

FORTES (M.), 1978. - Family, marriage and fertility in west Africa. - Marriage, fertility and parenthood in west Africa. Canberra. 1978 p. 17-54. West Africa.

GASTELLU (J.M.), 1980. - ... Mais, où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique ?. - Cah. O.R.S.T.O.M., sér. Sci. Hum., Vol. XVII, n° 1-2, -1980 p. 3-11.

HOCHEGGER (H.), 1978. - Les relations époux - épouse chez les Bumans (République du Zaïre). - Marriage, fertility and parenthood in West Africa. Canberra. 1978 p. 805-826.

KPEDEKPO (G.M.K.), 1976. - Age patterns of fertility in selected African countries. - Jumlar Mutane, février 1976, Vol 1, 1, p. 9-26.

LOCOH (T.), 1976. - La nuptialité au Togo. Evolution entre 1961 et 1970. - Population, n°2, 1976, p. 379-398.

LOTKA (A.J.), 1939. - Théories analytiques des associations biologiques. 2ème partie. - Hermann et Cie, Paris, 1939.

OHADIKE (P.O.), 1968. - Les aspects démographiques du mariage, de la famille et de l'accroissement de la famille à Lagos (Nigeria). - La population de l'Afrique Tropicale. The Population Council New-York, 1969, p. 511-527.

QUESNEL (A.) et VIMARD (P.), 1982. - Dynamique de population en économie de plantation. Le plateau de Dayes (Sud-Ouest Togo). Structures et mouvements de population. - Document de travail n°15 de la section de démographie, ORSTOM, Paris, 1982, 93 p.

SCHWARTZ (A.), 1971. - Formes et stratégies sociales dans la société Guéré traditionnelle. - Cah. O.R.S.T.O.M., sér. Sci. Hum., Vol. VIII, n°2, 1971 p. 221-231.

VALLIN (J.), 1977. - Désunions, remariages et polygamie. - Sources et analyse des données démographiques. Troisième partie. Analyse des données. Tome II. INED-INSEE- Ministère de la Coopération - ORSTOM, Paris, 1977 p. 37-56.

VIMARD (P.), 1980. - Nuptialité, fécondité et mortalité dans l'enfance en économie de plantation : le cas du plateau de Dayes (Sud-Ouest Togo). - ORSTOM, Paris, 1980, 465 p. multigr.

O.R.S.T.O.M. – DEMOGRAPHIE

Document n° 17

LA NUPTIALITÉ EN AFRIQUE

Études de cas

Ph. ANTOINE
C. HERRY
A.M. PODLEWSKI
P. VIMARD

ORSTOM – PARIS – 1984

« La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article « 41, d'une part, « que les «copies ou reproductions strictement réservées à « l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective» et, d'autre « part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illus- « tration, «toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans « le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite» « (alinéa 1er de l'article 40).

« Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, « constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants « du Code Pénal».

SOMMAIRE

	Page	
P. ANTOINE, C. HERRY : DU CELIBAT FEMININ A LA POLYGAMIE MASCULINE. Les situations matrimoniales à Abidjan.....	7	
A. M. PODLEWSKI : EVOLUTION DE LA DOT AU NORD CAMEROUN. Etude des éléments constitutifs de la dot et de leurs relations avec les données démographiques.....	61	✕
P. VIMARD : L'EVOLUTION DES STRUCTURES MATRIMONIALES : FACTEUR DE CHANGEMENT SOCIAL ET DETERMINANT DE LA FECONDITE. Un exemple en Afrique de l'Ouest.....	89	✕